

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2014

COMPTE RENDU

Le Conseil municipal s'est réuni le Mardi 4 novembre à Vingt heures trente minutes sous la présidence de M. SALLIER Guy.

Présents : Mmes CHAMPETIER DE RIBES Marianne, TOUTEE Céline, LAFFONT Magali, PEREIRA Sylvie, BOUCLIER Martine, VARIN Anaïs.

Messieurs GUNDERMANN Hervé, JOUVE Guy, JEAN Guillaume, DETTORI Gérard, MUSSO Marc, M. DUPUY Vivien, M. BONNET Ludovic

ABSENT : VAUGARNY Sandrine

Secrétaire de séance : Anaïs VARIN

1) DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE COMPETENCES

Décision du Maire N°242 : Signature devis de la société BG Construction pour réfection de la toiture de la chapelle St Roch au prix de 19795 € H.T. (deux offres ont été examinées).

Décision du Maire n°243 : Non application du droit de préemption sur la parcelle AI 387 de 655 m² située 8 le clos Villars appartenant à M. PLOT Jean Michel et Mme LAPEYRIGNE Véronique.

2) APPROBATION COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14/10/2014

A L'ORDRE DU JOUR

1°) APPROBATION RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) de la Communauté de Communes du Pays d'APT- LUBERON

La CLECT a validé les charges relatives aux compétences transférées à la Communauté de Communes au 1^{er} Janvier 2014. Ce rapport doit être approuvé par les communes membres de la Communauté de Communes afin de fixer les montants des attributions de compensation de chaque commune.

Les membres de la CLECT devaient faire des propositions des évaluations de charges et de suppression de charges suite à la fusion au 1^{er} janvier 2014 de la CCPA et de la CCPJ, et des propositions de modification des attributions de compensation.

Approuvé par le conseil.

Proposition d'Evaluation des charges :

SCOT : Deux communes sont concernées : Buoux et Joucas. Evaluation des charges par rapport à la contribution 2013 aux syndicats mixte du Scot de ces deux communes.

TEOM : une seule commune BUOUX.

CONTRIBUTION SDIS : pour les communes de l'ex C.C.P.J.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES : Plusieurs communes concernées dont VILLARS : Montant des charges pour Villars : 2 803 € (montant calculé en prenant en compte la moyenne des contributions 2011-2013 au Syndicat Intercommunal de rivière Calavon Coulon)

TOURISME : Communes concernées : ex CCPJ : BONNIEUX, JOUCAS, LACOSTE, MENERBES, MURS, ROUSSILLON. Pour certaines communes augmentation de l'attribution de compensation, et pour d'autres , diminution des attributions de compensation.

Proposition de suppression des charges

Eau et Assainissement Collectifs et non collectifs : Uniquement la première année ou la fusion d'une Communauté de communes produit ses effets, l'ajustement à la hausse ou à la baisse des attributions de compensation est possible.

Il est proposé de modifier les attributions de compensation de Gargas et de Villars en 2014 et St SATURNIN LES APT en 2015

Ainsi en 2010 suite au transfert de compétences Eau et Assainissement à la CCPA , Gargas, Villars et St SATURNIN les APT avaient eu une retenue sur l'attribution de compensation permettant de faire participer ces trois communes à l'effort d'harmonisation du prix de l'eau.

Il a été décidé de supprimer les charges évaluées pour Gargas et Villars, au titre de la compétence Eau et Assainissement

En résumé pour notre commune :

Charges négatives : Gestion milieux aquatiques pour 2 803 €

Charges positives : Eau et Assainissement : 1 263 €.

Approuvé par le conseil.

2°) DOTATION CONTRAT PLAN 2015 : choix du projet à inscrire.

La dotation annuelle du CONSEIL GENERAL s'élève à 60 800 €, Il est proposé d'inscrire les travaux de rénovation de la mairie qui démarreront en 2015.

Approuvé par le conseil.

3°) REGLEMENT LOCATION SALLE DES ASSOCIATIONS : il est proposé de rajouter une clause au règlement permettant en cas de désistement de dernière minute de retenir une somme servant de dédommagement à la commune. Montant à prévoir.

Le conseil a décidé qu'en cas d'annulation 72h avant la location de la salle : 50 % du montant de la location sera retenue, et 20 % si le désistement intervient 3 semaines avant la date de location sauf si la salle peut être relouée.

Le contrat de location sera signé au moment de la réservation avec le chèque du montant de la location et le chèque de caution ainsi qu'une copie de la responsabilité civile.

Approuvé par le conseil.

4°) TRAVAUX RESTRUCTURATION MAIRIE : approbation de l'avant-projet et demande de subventions.

Autorisation de lancer une consultation pour le choix du maître d'œuvre sous la forme de procédure adaptée.

Approuvé par le conseil

5°) QUESTIONS DIVERSES :

Désignation élu référent « entreprise/économie » : A la demande des chambres départementales d'Agriculture, de métiers et de l'Artisanat, de commerce et d'Industrie en partenariat avec le Tribunal de Commerces , il est proposé de nommer un élu référent avec lequel un échange pourrait être établi lorsqu'une entreprise est en difficulté, afin de travailler de concert à la sauvegarde des entreprises.

Elu à l'unanimité M. Hervé GUNDERMANN.

Travaux bar des Amis : Changement porte d'entrée : autorisation de faire exécuter les travaux.
Approuvé

Motion pour hôpital d'APT : 2 abstentions, 1 contre, 1 absent, 11 pour.

Motion relative au Grand Marché Transatlantique : pour la motion à l'unanimité.

Ordinateur Ecole : une personne s'est proposée pour réparer les vieux ordinateurs de l'école et faire des formations multimédias à Villars, en étude par le conseil.

Election de la commission pour le choix du Gérant du bar des amis :

Guy SALLIER

Gérard DETTORI

Hervé GUNDERMANN

Marc MUSSO

Martine BOUCLIER

La secrétaire de séance

Anaïs VARIN

A vingt trois heures la séance est levée.

Vu pour être affiché le 7 novembre 2014.